

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50145 Numéro SIREN : 433 900 024 Nom ou dénomination : A.T.J.
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2022 sous le numéro de dépôt 4372

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ATJ

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6

Néant ☐ *

						Exercice N clos le.							
						3	1	1	2	2	0	2	1
		Brut		Amortissements, provisions		Net							
		1		2		3							
Capital souscrit non appelé (I)		AA											
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC								
		Frais de développement *	CX		CQ								
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 357	AG	5 357							
		Fonds commercial (1)	AH		AI								
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK								
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO								
		Constructions	AP	8 997	AQ	2 159						6 838	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	129 972	AS	26 709						103 263	
		Autres immobilisations corporelles	AT	44 843	AU	33 692						11 151	
		Immobilisations en cours	AV		AW								
		Avances et acomptes	AX		AY								
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT								
		Autres participations	CU	5 512 553	CV	790 975						4 721 578	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC								
		Autres titres immobilisés	BD		BE								
		Prêts	BF		BG								
		Autres immobilisations financières *	BH	2 117	BI							2 117	
TOTAL (II)		BJ	5 703 839	BK	858 892					4 844 948			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM								
		En cours de production de biens	BN		BO								
		En cours de production de services	BP		BQ								
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS								
		Marchandises	BT		BU								
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW								
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	7 191	BY						7 191		
		Autres créances (3)	BZ	998 635	CA						998 635		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC								
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE								
		Disponibilités	CF	29 402	CG						29 402		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI								
TOTAL (III)		CJ	1 035 229	CK						1 035 229			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW											
Primes de remboursement des obligations (V)		CM											
Écarts de conversion actif * (VI)		CN											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	6 739 068	IA	858 892					5 880 176			

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Désignation de l'entreprise		ATJ	Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 3 040 000)		DA	3 040 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	304 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	(1 521 956)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	2 654 170
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	4 476 214
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	8 750
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	8 750
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	130 270
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	899 253
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	12 854
	Dettes fiscales et sociales		DY	344 908
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	7 928
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	1 395 213	
Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	5 880 176	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Dont Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 284 983
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	698

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ATJ					Néant ☐ *			
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	86 298	FB	FC	86 298		
	biens *	FD		FE	FF			
	Production vendue services*	FG	99 800	FH	FI	99 800		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	186 098	FK	FL	186 098		
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	4 972		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	13 908		
	Autres produits (1) (11)				FQ	57		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	205 035	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
Variation de stock (marchandises)*					FT	86 298		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	238 911		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 513		
Salaires et traitements*					FY	320 583		
Charges sociales (10)					FZ	95 437		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*					GA	24 901
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	218		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	778 860		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(573 826)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 400 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 113 141	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	4 513 141		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	34 706	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	935 581	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	970 287	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	3 542 853		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	2 969 028		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 981
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 818 176
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 820 157
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 256
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 818 176
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 820 432
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(275)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	314 583
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 538 332
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 884 162
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 654 170
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	13 908
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		
	facultatifs A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise provision titres ATN			1 818 176
Sortie des titres ATN suite liquidation		1 818 176	
diff reglement gan			699
remb trop percu fournisseurs			750
Gain fournisseur ATN			125
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
recupération cheques dejeuners 2020			407

Désignation de l'entreprise ATJ[illegible]

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : ATJ										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	5 357	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM	8 997	KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	129 972	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	21 155	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	16 324	LC		LD	7 364		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	176 448	LO		LP	7 364	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	7 330 729	8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	2 117	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	7 332 846	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	7 514 652	ØH		ØJ	7 364		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	5 357	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	8 997	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	129 972	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	21 155	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	23 688	MU	
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	183 812	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations				IØ		ØX	1 818 176	ØY	5 512 553	ØZ			
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2 117	2G			
TOTAL IV				I3		NJ	1 818 176	NK	5 514 670	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	1 818 176	ØL	5 703 839	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ATJ

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	ATJ	Néant ☐ *
-----------------------------	-----	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 167	PF	1 190	PG		PH	5 357		
TOTAL I		RK	4 167	RM	1 190	RN		RO	5 357		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	1 799	PS	360	PT		PU	2 159		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 423	QA	18 286	QB		QC	26 709		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	19 600	QI	1 555	QJ		QK	21 155		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 027	QM	3 510	QN		QO	12 537		
		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	38 849	QV	23 711	QW		QX	62 560		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	43 016	ØP	24 901	ØQ		ØR	67 917		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *					Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler											Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations											SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise ^{ATJ}								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	43 750	5W		5X	35 000	5Y	8 750
	TOTAL II	5Z	43 750	TV		TW	35 000	TX	8 750
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U	3 775 218	9V	42 596	9W	3 026 838	9X	790 975
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	912 368	6Y		6Z	912 368	7A	
	TOTAL III	7B	4 687 586	TY	42 596	TZ	3 939 206	UA	790 975
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 731 336	UB	42 596	UC	3 974 206	UD	799 725
		- d'exploitation	UE		UF	35 000			
Dont dotations et reprises		- financières	UG	42 596	UH	2 121 030			
		- exceptionnelles	UJ		UK	1 818 176			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ATJ

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise ATJ[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise ATJ[illegible]

ATJ

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise ATJ[illegible]

Désignation de l'entreprise : ATJ										Néant ☐		*	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	2 117	UV		UW	2 117			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	7 191		7 191					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	22 669		22 669					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	975 967		975 967					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	1 007 943	VU	1 005 826	VV	2 117			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	130 270		20 041		72 789		37 440		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	12 854		12 854						
Personnel et comptes rattachés				8C	18 063		18 063						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	33 223		33 223						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	286 843		286 843						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	1 098		1 098						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	5 681		5 681						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	7 928		7 928						
Groupe et associés (2)				VI	899 253		899 253						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				Z2									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	1 395 213	VZ	1 284 983		72 789		37 440		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	899 253			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 498 160	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : ATJ				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31122021						
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	2 654 170				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	7 397	WB					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	2 948	XE	10 345				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX		XW	2 127				
	Amendes et pénalités			WJ	2 127	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	314 583				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	1 808 740	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	1 808 740					
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										I8					
	à long terme - imposées aux taux de 0 %										ZN	1 819 508				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme					WN					
										- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	573					
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3				
										TOTAL I		WR	6 610 046			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WS				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV					
	- imposées au taux de 0 %										WH	3 006 397				
	- imposées au taux de 19 %										WP					
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW					
	- imputées sur les déficits antérieurs										XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		XA					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)												ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										ZY					
	Majoration d'amortissement*										XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5				
						Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				
		ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH				XG	2 400 000				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC									
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD									
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI									
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL													
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2				

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	5 406 397
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	1 203 649	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1 203 649	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ[illegible]

Désignation de l'entreprise ATJ				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	(2 972 566)
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	21 217
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise ATJ										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 540 000)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB					
					Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	18 043		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(1 521 956)		Report à nouveau	ZG	(1 521 956)				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(1 521 956)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	101 998			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	26 084			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	110 829			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	238 911			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	3 756			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	8 757			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	12 513			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	41 158			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	29 762			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	313 243			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1	TITRES ATN 18122021	1 818 176				1 818 176
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(1 818 176)				(1 818 176)	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				3 006 397	
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				1 332	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨					1 189 553	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ^{ATJ}		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ATJ

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : ATJ				Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel : *				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	
Période de référence		GY	du	GZ	au
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

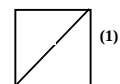
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 1

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ATJ

ADRESSE (voie)

2 RUE DU PONT DE GARONNE

CODE POSTAL

47400

VILLE

TONNEINS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 304000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUCLOS Prénom(s) TIMOTHE

Nom marital % de détention 25 Nb de parts ou actions 75000

Naissance : Date 17121990 N° Département 47 Commune TONNEINS Pays FR

Adresse : N° Voie PEYRIES SUD

Code Postal 47350 Commune SAINT BARTHELEMY AGENAIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique DUCLOS Prénom(s) JONATHAN

Nom marital % de détention 25 Nb de parts ou actions 75000

Naissance : Date 13051995 N° Département 47 Commune MARMANDE Pays FR

Adresse : N° 14 Voie COURS ABBE LANUSSE

Code Postal 47400 Commune TONNEINS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise ATJ

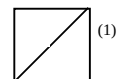
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre (2)		M	Nom patronymique		DUCLOS		Prénom(s)		ARNAUD
Nom marital					% de détention	25	Nb de parts ou actions		75000
Naissance :	Date	21031989	N° Département	47	Commune	TONNEINS	Pays	FR	
Adresse :	N°	1	Voie	RUE GABRIEL PERI					
	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS		Pays	FR		
Titre (2)		M	Nom patronymique		DUCLOS		Prénom(s)		DANIEL
Nom marital		DUCLOS			% de détention	5	Nb de parts ou actions		15800
Naissance :	Date	10091962	N° Département	47	Commune	TONNEINS	Pays	FR	
Adresse :	N°		Voie	PEYRIES					
	Code Postal	47350	Commune	SAINT BARTHELEMY D'AGENAIS		Pays	FR		
Titre (2)		MME	Nom patronymique		BOC		Prénom(s)		FRANCOISE
Nom marital					% de détention	20	Nb de parts ou actions		63200
Naissance :	Date	19061963	N° Département	47	Commune	TONNEINS	Pays	FR	
Adresse :	N°		Voie	ROUTE DE SAINTE MARTHE LD SAURY					
	Code Postal	47400	Commune	VARES		Pays	FR		
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)		
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)		
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)		
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)		
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays		
Adresse :	N°		Voie						
	Code Postal		Commune			Pays			

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATJ

ADRESSE (voie) 2 RUE DU PONT DE GARONNE

CODE POSTAL 47400

VILLE TONNEINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO AD	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 4 9 6 1 4 3 8	% de détention	76,92
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO TD	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 7 5 5 4 9 3 8	% de détention	100
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT GARONNE	Code Postal	47400	Commune	
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	NJD	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 4 1 5 2 0 3 9	% de détention	25
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT GARONNE	Code Postal	47400	Commune	
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	HIGH RENT	N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 5 8 5 7 9 4	% de détention	100
Adresse :	N° 32	Voie	CHEMIN DES BOEUF	Code Postal	95540	Commune	MERY SUR OISE
				Pays	FR		
Forme juridique	SCI	Dénomination	PESELSSIS	N° SIREN (si société établie en France)	3 0 8 1 4 7 5 0 3	% de détention	99,99
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMOJD	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 2 1 2 2 9 0 1	% de détention	79,17
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ATJ 2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS France	2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS
SIRET 43390002400046	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Administration d'entreprises	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1 165 530	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
			PV à long terme imposables à 0%	3 006 397

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE LIGNE 100
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 25042022 Lieu : TONNEINS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : DUCLOS DANIEL

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) ; - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012021

ET CLOS LE

31122021

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

SAS ATJ

2 RUE DU PONT DE GARONNE

47400 TONNEINS

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A TONNEINS , le 25042022

Signature,

Nom et qualité du signataire

DUCLOS

PRESIDENT

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS												
Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	Nombre de parts	NOM, PRÉNOMS PROFESSION LIEU PRINCIPAL D'EXERCICE DE LA PROFESSION	Achats	CHARGES EXTERNES					Impôts taxes et versements assimilés	CHARGES DE PERSONNEL			Charges financières	Amortissements	Total par associé
				Locations mobilières ou immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations	Transports de biens	Autres charges externes		Rémunérations		Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance			
										Salaires et appointements	Congés payés				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
		REPORTS ÉVENTUELS.....													
		← TOTAL PAR COLONNE →													

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

ATJ SAS

Société par Actions Simplifiée

Capital de 3.040.000 €

Siège Social : 2 rue du Pont de Garonne

47400 TONNEINS

RCS Agen 433 900 024

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 10 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 10 juin
A 16h00,

Les associés de la Société par actions simplifiée « ATJ » au capital de 3.040.000 € divisé en 304.000 actions ordinaires de 10 € de nominal chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Daniel DUCLOS préside la réunion en sa qualité de Président,

Madame Sandrine DUCUING est désignée comme secrétaire.

Monsieur Sébastien BONNEFONT, représentant la SAS CABINET AVIANO ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 304.000 actions sur les 304.000 actions ayant le droit de vote.

Il est rappelé que, conformément à l'article 10 des statuts, en cas de démembrement de la propriété des actions, les associés détenant l'usufruit représentent valablement les associés détenant la nue-propriété.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la Société, et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021,
- Reconstitution des capitaux propres,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,

- Information sur les distributions de dividendes antérieures,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux et les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes et sur les conventions réglementées, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la Société a été tenu à leur disposition au siège social de la Société.

Le Président présente ensuite aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires et fait lecture des différents rapports.

La discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION Approbation des comptes et quitus à la direction

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élèvent à un montant global de 7.397 €.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION Affectation du résultat
--

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 2.654.170 Euros de la manière suivante :



Bénéfice de l'exercice

2.654.170 Euros

En moins au report à nouveau débiteur
qui deviendrait créditeur à 1.132.213,55 Euros

2.654.170 Euros

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION
Conventions de l'article L.227-10

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION
Distribution de dividendes

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION
Pouvoirs

En conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, d'enregistrement, de publicité et autres qu'il appartiendra.

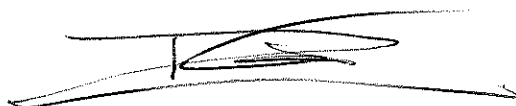
Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés ou leur représentant.

Le Président
Monsieur Daniel DUCLOS



La Secrétaire
Madame Sandrine DUCUING



SAS ATJ

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 040 000€
Siège social : 2 rue du Pont de Garonne 47400 TONNEINS
RCS AGEN 433 900 024

***Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021***

SAS Cabinet AVIANO et ASSOCIES

**Société de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de
Grande Aquitaine
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région Nouvelle Aquitaine**

1 rue Félix Aunac
47000 AGEN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Aux Associés,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ATJ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- « 3.1 Événements principaux de l'exercice » ;
- « 4.1.3 Provisions pour dépréciation des titres et des créances en compte courant », en particulier sur le point se rapportant aux titres de la société High Rent.

Bj

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE NOUVELLE-AQUITAINE
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LA GRANDE AQUITAINE**

1, rue Félix Aunac - 47000 AGEN - ☎ : 05 53 66 94 94 - ✉ : info@cabinet-aviano.fr

SAS au capital de 100 000 € - SIRET 379 583 651 00037 - TVA FR65379583651 - 379 583 651 RCS AGEN - APE 6920Z

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons contrôlé la valorisation des titres de participation au bilan de votre société. Nous nous sommes assurés que ces titres sont correctement valorisés et que les éventuelles provisions pour dépréciations comptabilisées sont justifiées et suffisantes. Également, nous avons contrôlé la réciprocité des soldes des comptes des sociétés ayant un lien de participation avec votre société, et nous avons vérifié que les éventuelles provisions pour dépréciation de ces créances sont bien évaluées et comptabilisées. Les conclusions de ces analyses sont satisfaisantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir

qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

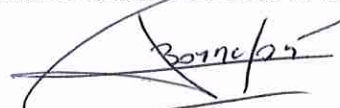
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 10 juin 2022

Pour la SAS Cabinet Aviano & Associés


Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021



SAS ATJ

Comptes Annuels

31 décembre 2021

SAS ATJ
2 Rue du Pont de Garonne
47400 TONNEINS

documents visés par le
commissaire aux comptes

Sommaire

Sommaire	2
1 Bilan	3
2 Compte de résultat	5
3 Faits majeurs de l'exercice	7
3.1 Evénements principaux de l'exercice	7
3.2 Principes, règles et méthodes comptables	7
4 Informations relatives au bilan	9
4.1 Bilan actif	9
4.1.1 Liste des filiales et participations	9
4.1.2 Titres de participation - Mouvements principaux	10
4.1.3 Provisions pour dépréciation des titres et des créances en compte courant	10
4.1.4 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées	12
4.1.5 Autres créances	12
4.2 Bilan passif	13
4.2.1 Capital social	13
4.2.2 Variation des capitaux propres	13
4.2.3 Engagement pris en matière de retraite	13
4.2.4 Dettes	14
5 Informations relatives au compte de résultat	14
5.1 Ventilation et évolution du Chiffre d'affaires	14
5.2 Honoraires des commissaires aux comptes	15
5.3 Effectifs	15
5.4 Résultat financier	15
5.5 Résultat exceptionnel	16
6 Engagements	16
6.1 Engagements donnés	16
6.2 Engagements reçus	17
7 Evénements postérieurs à la date de clôture	17

1 Bilan

BILAN ACTIF		Brut	Amortis- sements et provisions	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Concession et droits similaires	5 357	5 357	-	1 190
	Total	5 357	5 357	0	1 190
	Immobilisations corporelles				
	Construction et agencement	8 997	2 159	6 838	7 198
	Instal. techniques, mat. et outillages industriels	129 972	26 709	103 263	121 549
	Autres immobilisations corporelles	44 843	33 692	11 151	8 852
	Immobilisation en cours				
	Total	183 812	62 560	121 253	137 599
	Immobilisations financières				
	Autres titres immobilisés	5 512 553	790 975	4 721 578	3 555 511
	Prêt au Personnel			-	0
	Dépôts et cautionnements versés	516		516	516
	Parts sociales	1 601		1 601	1 601
	Total	5 514 670	790 975	4 723 695	3 557 628
Total actif immobilisé		5 703 839	858 892	4 844 948	3 696 418
ACTIF CIRCULANT	Stock				
	Stock de marchandises			-	86 298
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	7 191		7 191	11 204
	Autres créances (montant net)	998 635	-	998 635	888 021
	Total	1 005 826	-	1 005 826	985 522
	Disponibilités et divers				
	Disponibilités	29 402		29 402	107 094
	Charges constatées d'avance	-		-	83
	Total	29 402	-	29 402	107 177
Total actif circulant		1 035 229	-	1 035 229	1 092 700
TOTAL GENERALE		6 739 068	858 892	5 880 176	4 789 118

documents visés par le
commissaire aux comptes

BILAN PASSIF		Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAUX PROPRES	Situation nette		
	Capital	3 040 000	3 040 000
	Réserve légale	304 000	304 000
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 521 956)	(1 540 000)
	Résultat de l'exercice	2 654 170	18 043
	Total	4 476 214	1 822 044
	Total capitaux propres	4 476 214	1 822 044
	Provision pour risques/filiale	8 750	43 750
	Provisions pour risques et charges	8 750	43 750
DETTES	Dettes financière		
	Autres emprunts obligataires	-	1 500 000
	Emprunts et dettes auprès établ. Crédit	130 270	128 430
	Emprunts et dettes financières divers	899 253	898 791
	Total	1 029 522	2 527 221
	Dettes diverses		
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 854	47 559
	Dettes fiscales et sociales	344 908	345 622
	Dettes sur immobilisations et comptes rattaché	7 928	2 515
	Autres dettes	-	407
	Total	365 690	396 103
	Total dettes	1 395 213	2 923 324
	TOTAL GENERALE	5 880 176	4 789 118

2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (1 ^{ère} partie)		France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de Marchandises	86 298		86 298	277 770
	Production vendue de services	99 800		99 800	338 200
	Chiffre d'affaires net	186 098	0	186 098	615 970
	Subvention d'exploitation			4 972	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			13 908	36 566
	Autres produits			57	38
	Total produits d'exploitation			205 035	652 574
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges externes				
	Achats de marchandises			0	(32 988)
	Variation de stock de marchandises			86 298	274 760
	Autres achats et charges externes			238 911	331 403
	Total			325 209	573 176
	Impôts, taxes et versements assimilés			12 513	9 630
	Charges de personnel				
	Salaires et traitements			320 583	244 401
	Charges sociales			95 437	68 460
	Total			416 020	312 861
	Dotations d'exploitation				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 901	17 748
	Dotations aux provisions sur immobilisations				
	Dotations aux provisions sur actif circulant				
	Dotations aux provisions pour risques et charges				
	Total			24 901	17 748
	Autres charges d'exploitation			218	39
	Total charges d'exploitation			778 860	913 454
RESULTAT D'EXPLOITATION				(573 826)	(260 880)

documents visés par le
commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT (2 ^{ème} partie)		Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		(573 826)	(260 880)
RESULTAT FINANCIER	Produits financiers		
	Produits financiers de participation	2 400 000	1 000 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	8
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	2 113 141	473 887
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	4 513 141	1 473 894
	Charges financières		
	Dotations financières aux amortissements et provisions	34 706	1 164 035
	Intérêts et charges assimilées	935 581	3 092
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	970 287	1 167 127
RESULTAT FINANCIER		3 542 853	306 767
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 969 028	45 887
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels		
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 981	
	Produits exceptionnels sur opérations de capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	1 818 176	
	Total	1 820 157	0
	Charges exceptionnelles		
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 256	103
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 818 176	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	1 820 432	103
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(275)	(103)
Impôts sur les bénéfices		314 583	27 741
BENEFICE OU PERTE		2 654 170	18 043

3 Faits majeurs de l'exercice

3.1 Evénements principaux de l'exercice

En date du 17 décembre 2020, selon le protocole de renégociation de la dette HIGH RENT il est décidé un réaménagement de cette dernière avec ATJ de telle sorte :

- la cession de 10 obligations détenues par le fonds OCTRA Ter au bénéfice de la société ATJ au prix provisoire de 1 500 000 € et deux compléments de prix de 250 000 € chacun réalisables sous conditions suspensives ;
- une augmentation de capital par compensation de créance ainsi détenue par ATJ pour représentant 200 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 €, soit une valeur totale de 2 000 000 € ;
- La société ATJ a procédé a une remontée de dividendes de sa filiale SCI PESSSELSSIS pour un montant de 2 400 000 € en date du 06/04/2021 intégralement versés à cette date.

Ces dividendes ont permis d'effectuer l'intégralité du remboursement des obligations détenues par le fonds OCTRA Ter en date du 08/04/2021 soit 1 500 000 €.

Evènements impactant l'exercice- crise sanitaire :

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation :

- d'un premier état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020
- d'un second état d'urgence sanitaire par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020

ne constituent pas des événements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 Décembre 2020.

3.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques admises en France, notamment dans le respect du règlement ANC n° 2014-03 et des différents règlements ANC postérieurs le modifiant.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

documents visés par le
commissaire aux comptes

Immobilisations incorporelles et corporellesValorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus. Les composants sont éventuellement identifiés conformément au règlement n° 2004-06 du CRC.

Amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Dépréciation

En application du règlement CRC 2002-10, la société pratique des tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation complémentaire est comptabilisée.

Participation, créances rattachées et autres titres immobilisésValorisation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Les frais d'acquisition ont été constatés en charge sur option

Dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stock de marchandises

Il n'existe plus de stocks au 31/12/2021.

4 Informations relatives au bilan

4.1 Bilan actif

4.1.1 Liste des filiales et participations

Société (en euros)	Capital	Capital détenu	Titres valeurs brutes	Prêts - Avances	CA HT	Dividendes perçus
	Capitaux Propres		Titres valeurs nettes	Cautions	Résultat	Obser-vations
SCI DE PESSELSSIS	1 000 167	99,99%	1 268 811	0	408 594	2 400 000
	4 655 121		1 268 811	450 903	1 789 867,03	
SARL IMMO AD	13 000	76,92%	10 000	469 843	67 758	
	477 600		10 000	35 713	(26 510,89)	
SARL IMMO TD	12 000	100%	360 000	202 060	40 210	
	127 051		127 051	0	1 949,99	
ATN	0	0,00%	0	0	0	Liquidation
	0		0	0	0	18/12/2021
SARL NJD	12 000	25,00%	201 000	28 400	51 723	
	153 907		26 991	0	2 293,00	
SARL JD	12 000	79,17%	507 500	192 063	20 042	
	155 978		123 483	608 877	(44 286,64)	
SAS HIGH RENT	2 536 800	100%	3 154 997	83 600	1 884 061	
	2 917 247		3 154 997	0	446 496,07	
TOTAUX			5 602 808	975 967		
			4 811 833			

A titre d'information en Avril 2021, la SCI DE PESSELSSIS a décidé d'attribuer 2400 400 € de dividendes à ses actionnaires. ATJ perçoit 2 400 000€ de dividendes intégralement versés en 04/2021.

4.1.2 Titres de participation - Mouvements principaux

	Valeur brute en début d'exercice	Souscription Augmentation capital	Souscription en Prime d'émission	Sortie des titres	Valeur brute à la clôture de l'exercice
SARL IMMO AD	10 000				10 000
SARL IMMO TD	360 000				360 000
ATN SAS	1 818 176			1 818 176	0
SCI DE PESSELSSIS	1 268 811				1 268 811
SARL NJD	201 000				201 000
SARL IMMO JD	507 500				507 500
SAS HIGH RENT	3 154 997				3 154 997
SAS HIGH RENT -Mali technique TUP TKF	10 245				10 245
TOTAUX	7 330 729	0	0	1 818 176	5 512 553

4.1.3 Provisions pour dépréciation des titres et des créances en compte courant

Les mouvements ayant affecté les provisions pour dépréciation des titres durant l'exercice sont les suivants :

	Provision en début de l'exercice	Dotations	Reprises	Reprise/cession titres	Provision à la clôture de l'exercice
ATN	1 818 176		1 818 176		0
IMMO JD	350 643	33 374			384 017
IMMO TD	245 501		12 552		232 949
HIGH RENT	1 188 220		1 188 220		0
NJD	172 677	1 332			174 009
TOTAUX	3 775 217	34 706	3 018 948	0	790 975

Pour la société « ATN », la liquidation est prononcée en décembre 2021 :

- les titres sont sortis intégralement,
- le compte courant d'un montant brut de 912 368 € est passé en perte et la reprise de provision neutralise totalement cet impact sur l'exercice 2021.

Pour la société « IMMO TD » :

- Les titres sont provisionnés à hauteur de 232 949 €, une reprise complémentaire de 12552.35 € est constatée ;
- Le montant du compte courant n'est pas provisionné, il s'élève à 202 060 €

Pour la société « IMMO JD », malgré la restructuration des capitaux propres :

- Les titres sont provisionnés à hauteur de 384 017 €, une dotation complémentaire de 33 374.04 € est constatée ;
- Le montant du compte courant n'est pas provisionné, il s'élève à 192 063 €

Pour la société « HIGH RENT » :

- Etant donné l'EBITDAR réalisé en 2021 supérieur à 700 K€ la valorisation de la société permet de reprendre intégralement la provision sur titres pour un montant de 1 188 220 € ;
*« Les titres High Rent ont une valeur comptable d'inscription au bilan d'ATJ de 3155k€. A la clôture 2021, la provision afférente à ces titres de 1188k€ a été reprise. Ces titres ne font donc plus l'objet d'une provision à la clôture.
La méthode retenue pour la valorisation des titres de participation d'High Rent au 31 décembre 2021 est la suivante :*
 - *EBITDAR de l'exercice 2021 * 6*
 - *Minorés des dettes long terme*
 - *Minorés des engagements en termes de crédit-bail (compte 612, redevances restantes à payer et valeurs résiduelles)*
 - *Majorés de la trésorerie à la clôture*
 - *La valeur ainsi obtenue excédant la valeur comptable des titres High Rent inscrits à l'actif, il a été décidé de reprendre la provision sur ces titres à la clôture 2021. »*
- Le montant du compte courant n'est pas provisionné il s'élève à 83 600 €.

Pour la société « NJD », malgré la restructuration des capitaux propres :

- les titres sont provisionnés à hauteur de 174008.65 €, une dotation complémentaire de 1331.91 € est constatée ;
- Le montant du compte courant n'est pas provisionné il s'élève à 28 400 €.

4.1.4 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Filiales	Liées
ACTIF		
Titres de Participation	5 301 308	201 000
Titres de Participation (mali technique HR)	10 245	
Provision pour dépréciation participations	(616 966)	(174 009)
Comptes courants débiteurs (1)	947 567	28 400
Provision pour comptes courants		
Créances clients	7 191	
PASSIF		
Provisions pour risque filiale	8 750	
Dettes fournisseurs		
Comptes courants créditeurs (1)		
RESULTAT		
Charges financières		
Produits financiers		

(1) Les comptes courants sont rémunérés au taux Euribor 1 mois, en décembre le taux étant négatif il n'y a pas eu de rémunération.

Sont considérées comme sociétés filiales, Immo AD, Immo TD, SCI de Pesselssis, Immo JD et HIGH RENT. La société NJD est considérée comme une société liée.

Concernant la provision pour risque de 8 750 € : La société ATJ s'est portée garant pour sa filiale ATN (en cours de liquidation) concernant un prêt souscrit au crédit Coopératif.. Suite à la liquidation de ATN il a été négocié selon un accord amiable avec le Crédit Coopératif s une garantie due par ATJ pour 90 000€ . La garantie restant due par ATJ est de 8 750 €. (Selon échéancier mis en place).

4.1.5 Autres créances

	Total	moins 1 an	entre 1 an et moins de 5 ans	plus de 5 ans
organisme CPAM à recevoir	0	0		
Etat impôt sur les sociétés		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 269	22 269		
Etat - Prod.à recevoir		0		
Groupes et associés	975 967	975 967		
Provisions comptes courants	0	0		
Total autres créances	998 236	998 236	0	0

4.2 Bilan passif

4.2.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total
Position début de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €
Variations de l'exercice			
Position fin de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €

4.2.2 Variation des capitaux propres

	Valeur au début de l'exercice	Affectation du résultat n-1	Résultat de l'exercice n	Valeur à la fin de l'exercice
Capital	3 040 000	-	-	3 040 000
Réserve légale	304 000			304 000
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	(1 540 000)	18 043		(1 521 956)
Résultat	18 043	(18 043)	2 654 170	2 654 170
TOTAUX	1 822 044	-	2 654 170	4 476 214

4.2.3 Engagement pris en matière de retraite

En raison du faible nombre de salariés, les engagements de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi vis à vis du personnel en activité sont non significatifs.

documents visés par le
commissaire aux comptes

4.2.4 Dettes

Ventilation des dettes par échéance :

Etat des dettes	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans
Enprunt Obligataire ZENCAP		0		
Etat des dettes auprès étab.crédits	130 270	20 041	72 789	37 440
Groupes et associés	899 253	899 253		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 854	12 854		
Personnel	18 063	18 063		
Charges sociales	33 223	33 223		
Impôts sur les bénéfices	286 843	286 843		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 098	1 098		
Etat et autres charges à payer	5 681	5 681		
Dettes sur fournisseurs d'immobilisations	7 928	7 928		
Autres dettes		0		
Total dettes	1 395 213	1 284 984	72 789	37 440

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Ventilation et évolution du Chiffre d'affaires

	2021	2020	Variations 2021/2020
Ventes de marchandises	86 298 €	277 770 €	-68,93%
Prestations de service	99 800 €	338 200 €	-70,49%
Totaux	186 098 €	615 970 €	-69,79%

Le chiffre d'affaires correspond principalement à la facturation de prestations de services par ATJ aux filiales dont elle assure l'animation. La vente de marchandises concerne l'épure du stock de machines SINOBOOM.

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires correspondant à la mission de contrôle des comptes 2020 sont provisionnés pour un montant de 5 000 €.

	Honoraires
AVIANO	5 000 €
TOTAL	5 000 €

5.3 Effectifs

- Effectif moyen : 10.34 (cadres et non cadre)
- Effectif de clôture : 2 cadres, 1 mandataire et 10 non cadres

5.4 Résultat financier

Les principaux éléments composant le résultat financier de 306 767 € sont :

	2021	2020	Variation 2021/2020
Produits financier			
Produits financiers de participations		500000	
Produits financiers de participations - dividendes reçus	2400000	500000	
Revenus des créances immobilisées	0	8	
Reprise des provisions sur C/C IMMO TD		256625	
Reprise des provisions sur C/C IMMO JD		207340	
Reprise des provisions sur C/C NJD		9921	
Reprise des provisions sur C/C ATN	912368		
Reprise Provisions sur titres de participations HIGH RENT	1188220		
Reprise Provisions sur titres de participations IMMO TD	12 552		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 513 141	1 473 894	
Charges Financières			
Dot/Provisions pour risque et charges (caution CCOOP ATN)			
Dot/Provisions sur titres de participations IMMO TD		-235501,33	
Dot/Provisions sur titres de participations NJD	(1 332)	(171 677)	
Dot/Provisions sur titres de participations HIGH RENT		(413 714)	
Dot/Provisions sur titres de participations IMMO JD	(33 374)	(343 143)	
Provisions sur Compte Courant NJD			
Intérêts sur emprunts	(1 572)		
Intérêts sur emprunt obligataire	(21 642)	(3 092)	
Pertes sur créances de participations	(912 368)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	(970 287)	(1 167 127)	
Montant du résultat financier	3 542 853	306 767	1055%

5.5 Résultat exceptionnel

Les principaux éléments composant le résultat exceptionnel de -274.87 € sont :

	2021	2020	Variation 2021/2020
Produits Exceptionnels			
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 981		NA
- Produits exceptionnels sur opérations en capital			
- Reprises sur provisions et transfert de charges	1 818 176		NA
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 820 157	0	NA
Charges Exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2 256	103	2089,8%
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	1 818 176		NA
- Dotations except.aux amort.er prov.			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 820 432	103	NA
Résultat exceptionnel	(275)	(103)	166,86%

6 Engagements

6.1 Engagements donnés

La société ATJ s'est portée caution solidaire pour sa filiale SCI de Pesselssis pour couvrir tous les loyers et accessoires à hauteur de 450 903 € pendant toute la durée des crédit baux immobiliers souscrit chez Norbail, Banque Courtois et BECM.

La société ATJ s'est également portée garant pour sa filiale ATN à hauteur de 8 750€ concernant un prêt souscrit au crédit Coopératif, pour sa filiale IMMO AD pour 35 713 € pour un prêt souscrit à la BNP et pour IMMO JD à hauteur de 608 817 € pour des prêts souscrits à la banque Crédit Agricole.

			2021	2020
Cautions	SCI DE PESSSELSSIS	Norbail	51 790 €	119 367 €
		Banque Courtois	226 256 €	321 707 €
		BECM (bazus)	172 857 €	232 959 €
		Sous total	450 903 €	674 033 €
	ATN	Crédit Coopératif	8 750 €	43 750 €
	IMMO JD	CA	568 696 €	601 010 €
		CA	40 121 €	42 215 €
		CA	44 754 €	
		Sous total	608 817 €	643 225 €
	IMMO AD	BNP	35 713 €	45 119 €
	HIGH RENT	OCTRA TER	- €	- €
		Total	1 104 183 €	1 406 127 €

documents visés par le
commissaire aux comptes

6.2 Engagements reçus

Néant

7 Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun fait postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel de la société ATJ n'a été relevé. A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité de la société ATJ.

En 02/2022, une indemnité de rupture conventionnelle de 55 K€ a été versée à un salarié.

documents visés par le
commissaire aux comptes